

PRÉFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires

Service Environnement
Mission Espaces Naturels

Compte-Rendu Comité de pilotage du site Natura 2000 « ZPS Sologne Bourbonnaise »

Référence :

Affaire suivie par : Pierre-Henri Peyret
courriel : pierre-henri.peyret@allier.gouv.fr
Tél. : 04 70 48 77 58 – Fax : 04 70 48 79 01

Objet : Site Natura 2000 – ZPS Sologne
Bourbonnaise

Sous la présidence de de M. MICHALAK, Secrétaire Général de la Préfecture de MOULINS, puis de M. VENTRE, Chef du Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier, le comité de pilotage Natura 2000 du site « ZPS Sologne Bourbonnaise » s'est réuni le 2 décembre 2011, à MONTBEUGNY, à 14h30.

Participaient à cette réunion :

Personnes figurant à la liste d'émargement jointe.

Excusés :

- M. le Président du Conseil Régional d'Auvergne ;
- M. le Président du Conseil Général de l'Allier ;
- M. le Maire de Saint-Pourçain-sur-Besbre ;
- L' Union Nationale des Industries des Carrières et Matériaux de Construction de la région Auvergne ;
- Le Comité Départemental du Tourisme de l'Allier.

La séance est ouverte par M. MICHALAK, qui rappelle l'ordre du jour.

M. CHARMETANT, Maire de MONTBEUGNY, prononce le discours d'accueil et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes

Puis M. MICHALAK introduit la séance, en rappelant tout l'intérêt de la démarche Natura 2000, qui vise à concilier développement économique et protection des milieux naturels et des espèces. Il propose ensuite d'aborder les 3 points à l'ordre du jour.

PJ : 1 liste d'émargement, 1 bulletin d'information.

Copie à :

1) Présentation de la structure animatrice du site :

La Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne, désignée structure animatrice de la ZPS Sologne bourbonnaise en février 2011, est présentée par M. LE ROUX, chargé de mission et responsable de l'animation de cette zone. Sont notamment abordés l'organisation interne de cette structure, ainsi que ses missions et compétences dans le domaine de la protection de l'environnement.

- M. CHARRIER, Maire de CHEVAGNES, demande comment est financée cette association.
- M. LE ROUX lui répond que les financements de la LPO sont d'origine privée (adhérents, dons, partenariats...) et publique (subventions des collectivités, de l'état ou européennes).

2) Bilan 2011 des actions menées dans le cadre de l'animation :

Le bilan des actions réalisées en 2011 est ensuite présenté. Il est rappelé la collaboration entre la LPO Auvergne et deux autres structures : le Centre Régional pour la Propriété Forestière (CRPF) Auvergne, pour le volet forestier et le Conservatoire des Espaces Naturels Allier (CEN Allier), pour la mise en place des mesures agro-environnementales territorialisées et la réalisation des diagnostics d'exploitation.

2.1) Volet forestier :

L'essentiel du travail réalisé en 2011 fut l'information et la sensibilisation des propriétaires forestiers sur les objectifs de Natura 2000 et les conséquences sur l'exploitation sylvicole. Cela au-travers de l'élaboration et la diffusion d'une plaquette d'information, ainsi que sur l'organisation de réunions. Au total, 158 personnes ont été sensibilisées.

Est ensuite présenté le bilan de la campagne de contractualisation menée en parallèle : une charte Natura 2000 a été signée (« bois des Millets » à Dompierre-sur-Besbre, 110 ha) et un contrat Natura 2000 portant sur deux mesures du document d'objectifs : « irrégularisation des peuplements forestiers » (5,82 ha) et « maintien d'arbres sénescents » (9 arbres).

2.2) Volet agro-environnemental :

M. VERON (Conservatoire des Espaces Naturels Allier) présente le travail réalisé dans ce domaine. Deux réunions d'information (demi-journée) furent organisées pour un total de 54 personnes présentes.

Les sept MAETs proposées sur cette zone sont résumées, puis le bilan final des engagements 2011 est présenté (superficie/linéaire engagé + montant total de chaque mesure). Le montant total engagé sur les cinq années s'élève à 850 967 €.

- M. TABOURIN (DREAL Auvergne) précise que la ZPS Sologne bourbonnaise a bénéficié du report de crédits non consommés sur d'autres territoires Natura 2000 de la région, ce qui a rendu possible un financement à cette hauteur.
- M. VENTRE et M. CHARMETANT soulignent l'aspect positif de la marque d'intérêt qu'ont montré les agriculteurs locaux pour les MAET.
- M. CHARRIER, demande si le versement des rémunérations est plafonné.
- M. VERON répond qu'il existe effectivement un plafond maximal annuel de 7 600 € (hors règle des GAECs).

Contrats Natura 2000 et charte Natura 2000 :

10 personnes ont été contactées et informées sur les différents outils de contractualisation possibles : contrats Natura 2000 (non-agricoles, non forestiers) et charte Natura 2000. L'accent a notamment été mis sur les étangs. Cette démarche a été effectuée par la LPO Auvergne.

Communication et information :

Un site internet spécial ZPS Sologne bourbonnaise a été élaboré. (<http://solognebourbonnaise.n2000.fr/>), ainsi que d'un bulletin d'information (joint au présent compte-rendu).

M. TABOURIN rappelle toute l'importance que représente l'outil internet pour les porteurs de projet et la diffusion à grande échelle d'informations.

3) Présentation des actions 2012 :

La LPO propose la même collaboration qu'en 2011, à savoir une association LPO Auvergne (animation), CRPF Auvergne (volet forestier) et CEN Allier (deuxième année de contractualisation aux MAEts).

Faute de visibilité à la date du COPIL sur les crédits 2012, les actions présentées sont susceptibles d'être ajustées.

3.1) Volet forestier :

Il est prévu le renforcement de l'action de communication et de sensibilisation des propriétaires forestiers, grâce à des réunions in-situ et en prenant appui sur l'exemple du massif forestier du « bois des Millets ». La démarche de contractualisation (contrats et charte) sera poursuivie. Plusieurs contrats forestiers en émergence sont en réflexion.

- M. CHARRIER s'interroge sur le contrat Natura 2000 « maintien de bois sénescents » et demande si le propriétaire forestier signataire d'un contrat Natura 2000 est dégagé de toute responsabilité en cas d'accidents (promeneurs notamment).

- M. VENTRE répond par la négative. Il s'agit d'une aide financière, qui n'exonère pas le propriétaire de sa responsabilité juridique.

3.2) Volet agro-environnemental :

Le budget 2012 est présenté. Il est rappelé qu'il se base sur le nombre d'exploitations contactées en 2011 ayant fait preuve d'un intérêt quant à ce dispositif. De plus, les montants proposés pour chaque MAE ont été estimés d'après les engagements réels de 2011 (superficie/linéaire moyen de chaque MAE).

- M. TABOURIN rappelle que ce projet a été présenté à la Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE) de novembre 2011. De plus, la fin du dispositif 2007-2013 étant proche, et l'enveloppe allouée fortement consommée, un arbitrage devra être réalisé quant aux zones Natura 2000 qui se verront attribuer des crédits.

- M. VENTRE précise que cette incertitude ne porte pas sur les dossiers contractualisés en 2011, pour lesquels l'enveloppe est déjà réservée.

M. TABOURIN précise aussi que cela ne concerne pas les contrats Natura 2000 (autre dispositif de financement).

- M. NEBOUT (CRPF Auvergne) intervient et amène quelques précisions quant au bilan 2011 portant sur la forêt. Il insiste sur le besoin d'une simplification administrative des contrats Natura 2000. Selon lui, la première version du contrat signé en 2011 est beaucoup trop longue et complexe, et donc rebutante pour les propriétaires forestiers.

- M. VENTRE répond en soulignant la nécessité d'obtenir le bon équilibre entre simplification et solidité du dossier, chaque contrat signé étant potentiellement soumis à contrôle européen et qu'en cas d'irrégularité, les fonds engagés devront être remboursés. La mobilisation de fonds européens nécessite donc une grande rigueur d'instruction.

- M. NEBOUT poursuit et demande auprès de la DREAL Auvergne la confirmation que chaque contrat forestier signé en 2012 portera bien sur 5 années.

- M. TABOURIN rappelle que le dispositif FEADER 2007-2013 arrive bientôt à échéance. Ainsi la date limite de fin des engagements est fixée au 31 décembre 2013, et celle de la fin des travaux au 31 décembre 2014, les paiements n'étant assurés que jusqu'au 31 décembre 2015. La suite de ce dispositif n'est, à ce jour, pas connue.

- M. NEBOUT pose la question de l'intérêt réel d'un contrat forestier portant sur 3 années, et questionne sur la crédibilité de la mesure « maintien d'arbres sénescents » (75 €/an pendant 5 ans pour un chêne que le propriétaire s'engage à laisser sur pied 30 années durant).

- M. VENTRE lui répond qu'il comprend ses préoccupations, la forêt se gérant sur le long terme, mais que ces règles sont fixées à un niveau national, et elles sont communes à tous les contrats de ce type.

3.3) Suivis scientifiques :

La LPO présente son projet de suivi scientifique sur les roselières en Sologne bourbonnaise, milieux d'un grand intérêt pour l'avifaune. Il se décomposerait en 3 volets : prospection des espèces inféodées à cet habitat (Héron pourpré, Rousserolle turdoïde...), information/sensibilisation des acteurs locaux (plaquette d'information spéciale zones humides, visite de terrain) et une étude diachronique sur la régression spatiale des roselières en Sologne bourbonnaise (échantillon d'étangs).

- Mme LORCA (FDC 03) demande ce qu'il est prévu pour la gestion des roselières.

- M. VENTRE rappelle le principe des contrats Natura 2000, qui peuvent être sollicités sur cette problématique.

- M. LE ROUX confirme qu'il existe des contrats spécifiques dans le document d'objectifs.

- M. CHARRIER s'interroge ensuite sur l'utilité réelle d'une telle étude, la cause principale de la régression spatiale de cet habitat étant pour lui connue, à savoir le ragondin.

- M. TOURET (LPO) répond en expliquant que la cause est multifactorielle et qu'il existe encore des roselières en Sologne bourbonnaise malgré la présence de ragondins.

- M. VENTRE confirme qu'il serait justement intéressant que l'étude envisagée puisse éclairer sur les causes de cette disparition.

- M. TABOURIN rappelle qu'il existe des contrats destinés à lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

- Mme LORCA demande s'il est prévu de réaliser un suivi de l'avifaune prairiale nicheuse, afin de mesurer l'efficacité réelle des mesures agro-environnementales proposées (retard de fauche...).

- M. LE ROUX précise qu'il serait effectivement intéressant de réaliser un tel suivi.

- M. TABOURIN rappelle le problème des budgets, et que ces actions proposées pour 2012 sont susceptibles de changer, tout en confirmant l'intérêt d'un tel suivi.

- M. VENTRE propose que le Comité de Pilotage prenne acte de cette volonté.

3.4) Communication/sensibilisation :

L'actualisation du site internet créé en 2011 sera assurée tout au long de l'année 2012, afin de mettre en ligne le maximum d'informations et de documents possibles.

L'ordre du jour étant épuisé, M. VENTRE clos la séance à 11h10, et remercie les membres présents de leur attention.

Résumé du COPIL :

Bilan 2011 :

- Animation du site par la LPO, en collaboration avec le CRPF et le CEN Allier ;
- Actions forestières : une charte et un contrat signés ;
- Actions agro-environnementales : 7 types de MAEt engagées ;
- Organisation de réunions d'information à destination des acteurs locaux.

Projets 2012 :

- Poursuite de la contractualisation en milieu forestier ;
- Poursuite du programme MAEt ;
- Mise en place d'un suivi scientifique sur les roselières ;
- Communication : création d'un site internet.

Le Secrétaire Général,





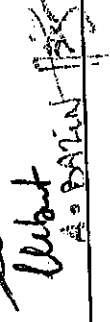




Christian MICHALAK

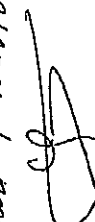
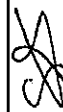


COPIL « ZPS Sologne Bourbonnaise »
du 2 décembre 2011

FEUILLE DE PRESENCE

Nom et Prénom	Fonction ou organisme	Émargement	Adresse mail	Téléphone
	Conseil Régional d'Auvergne	<i>Excusé</i>		
	Conseil Général de l'Allier	<i>Excusé</i>		
	Communauté d'Agglomération de Moulins			
	Communauté de communes du Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise			
	Communauté de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise			
	Mairie de BEAULON	<i>[Signature]</i>		
	Mairie de CHAPEAU			
<i>MAEF Rente</i>	Mairie de LA CHAPELLE AUX CHASSES	<i>[Signature]</i>		
<i>CHARRIER</i>	Mairie de CHEVAGNES	<i>[Signature]</i>		
<i>Barrenx DESMITIER</i>	Mairie de DOMPIERRE SUR BESBRE	<i>[Signature]</i>	<i>Barrenx.desmitier@wanadoo.fr</i>	<i>Mairie: 0470484430</i>

Mairie de GANNAY SUR LOIRE				
Mairie de LUSIGNY			mairie-montbeugny@allier.fr	04 70 44 54 04
Mairie de MONTBEUGNY				
Mairie de PARAY LE FRESIL				
Mairie de SAINT POURCAIN SUR BESBRE				
Mairie de THIEL SUR ACOLIN				
DREAL Auvergne			Pierre.Fabourin@developpement.dreal.allier.fr	04 73 17 37 68
DDT de l'Allier			N. VENTRE (Chef de Service) PH PEYRET (chargé mission)	04 70 48 77 58
Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne			moulon@crpf.fr	04 70 44 70 29
ONCFS				
ONEMA			ed03@onema.fr	06 72 08 10 95
ONF				
Fédération départementale des AAPMA de l'Allier				
Fédération des Chasseurs de l'Allier			contact@fedechasse03.com	04 70 34 10 00
Chambre d'Agriculture de l'Allier				
Fédération Dep. des syndicats d'exploitants agricoles de l'Allier				

* Diagramme copie n° 10 de Delphine - Noëmi

	Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier			
HUBERT FERRON	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Bourbonnais	pour J. DAVIGNIER 	Hubert Ferron @ Orange.fr	06 76 04 00 65
	Union Nationale des Industries des Carrières et Matériaux de Construction de la région Auvergne	Excusée		
	Comité départemental du Tourisme de l'Allier	Excusé		
	Syndicat des Propriétaires Exploitants d'Étangs du Bourbonnais			
	Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale			
SIBERT Fabrice	Association des Irrigants du Bourbonnais			
	Agriculteurs Irrigants du Val d'Allier Bourbonnais			
	SIVOM de la Sologne Bourbonnaise			
Guillaume Le Boey @ Rene Bourdel	Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne		guillaume.leboey@po.fr	07 77 82 80 22
	Mission WWF Loire Nature			
Véronique Flouin	Conservatoire des Sites de l'Allier		flouin.veronique@espaces-nature.fr	01.42.42.89.34

Conservatoire
d'Espaces Naturels
de l'Allier

